



Vol étalage grand magasin

Par **tituto**, le 18/12/2011 à 17:34

Bonjour,

Je me permets de vous poser une question :

Je viens d'être appréhendé dans un grand magasin parisien pour le vol d'une chemise (100€).
J'avais sur moi un outils pour débiper l'article.

Les agents de sécurité ont remplis une lettre plainte pour le procureur de la république que j'ai signé reconnaissant les faits.

Quels sont les suites probables de cette affaire ? l'outils peut il jouer en ma défaveur ?
J'ai proposé de payer l'article mais ils n'en avaient que faire.
Merci d'avance pour vos conseils.

Par **youris**, le 18/12/2011 à 17:50

bjr,

bien sur que le fait que vous aviez cet outil en votre possession joue contre vous car il prouve votre intention de commettre ce vol et que dans ces conditions vous ne pourrez pas prétendre que vous avez agi sous le coup d'une impulsion. le fait de payer l'article ne supprime pas l'infraction.

tout dépend si c'est la première fois.
cdt

Par **tituto**, le 18/12/2011 à 18:21

Bonsoir ,

C'est la première fois que je suis appréhendé , et mon casier est vierge ...

Par **youris**, le 18/12/2011 à 18:24

la police pourra penser que c'est seulement la première fois que vous vous faites prendre et non votre première infraction.

Par **tituto**, le **18/12/2011** à **19:13**

J'ignore les procédures suivies dans les grand magasin : si ils font signer la lettre plainte , l'envoient ils systématiquement ?

Ps: merci pour vos réponses precedentes

Par **Nolitanne**, le **10/06/2012** à **14:44**

Bonjour Totuto,

Peux-tu me dire ce qui t'es arrivé par la suite?

Il m'est arrivé exactement la même chose hier dans un grand magasin (avec possession de debipeur, refus que je paye les articles, signature d'une feuille etc..) et j'angoisse un peu pour la suite..

Merci!